APPEL A PROJETS

POUR LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'INNOVATION EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE

Proposition de programme d'information et de sensibilisation à l'efficacité énergétique sur le département de la Vendée

"Maîtrise de l'énergie dans les opérations d'urbanisme et liées aux bâtiments des collectivités vendéennes"

Le 25 mai 2012

1) Présentation du SyDEV 3
1.1) Caractéristiques administratives 3
1.2) Caractéristiques économiques et gouvernance 3
2) Présentation du programme proposé 3
2.1) Nom et thème de référence 3
2.2) Description synthétique 4
3) Descriptif détaillé 4
3.1) Situation actuelle et contexte de mise en place du programme 4
3.2) Moyens humains dédiés au programme 6
3.3) Objectifs du programme 7
3.4) Calendrier prévisionnel 7
3.5) Partenariats 7
3.6) Moyens de communication 8
3.7) Comité de pilotage 8
4) Budget détaillé 8
5) Contact 9

1) Présentation du SyDEV

1.1) Caractéristiques administratives

Le SyDEV, Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée, est la collectivité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz sur l'ensemble de ce territoire, garant du service public pour ces deux énergies.

Ses caractéristiques administratives sont :

- raison sociale : Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée
- forme juridique : Syndicat Mixte
- n° SIRET : 258 500 230 00028
- code NAF : 8411Z
- adresse : 3, rue du Maréchal Juin – CS 80040 – 85036 LA ROCHE SUR YON Cedex

1.2) Caractéristiques économiques et gouvernance

Le SyDEV est une administration publique générale dont l'activité principale est la gestion des réseaux publics de distribution d'énergie sur l'ensemble du département de la Vendée.

Le SyDEV est une collectivité territoriale qui n'a pas d'activités commerciales. Son mode de financement repose principalement sur les participations aux travaux des demandeurs, privés ou publics.
Le budget du SyDEV représente un total de 90 millions d'euros pour un effectif de 85 personnes.

La gouvernance du SyDEV est une organisation à plusieurs niveaux. Tout d'abord, les 282 communes vendéennes adhèrent au syndicat et élisent 2 délégués pour les représenter au sein des 22 comités territoriaux de l'énergie (CTE).

Ces CTE ont un rôle consultatif et élisent, en début de mandat, 2 délégués au minimum par comité pour les représenter au Comité Syndical du SyDEV. Ce nombre de délégués par CTE est dépendant de la population des dits CTE.

Le Comité Syndical, composé de 74 délégués, est l'organe délibérant du SyDEV.
Il élit le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau pour 6 ans. Le Bureau, émanation du Comité Syndical, se compose de 7 Vice-présidents et du Président du SyDEV.

Les 7 Vice-présidents du SyDEV sont présidents de 7 commissions qui émettent des avis dans les domaines d'activités les concernant. Ces avis permettent au Bureau et au Comité Syndical de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause.

2) Présentation du programme proposé

2.1) Nom et thème de référence

Le programme envisagé par le syndicat s'intitule : "Maîtrise de l'énergie dans les opérations d'urbanisme et liées aux bâtiments des collectivités vendéennes".

C'est un programme d'information personnalisée auprès de chaque commune permettant d'intégrer l'efficacité énergétique dans les opérations menées par les collectivités vendéennes.
Ce programme est axé sur les 2 principaux leviers d'actions des collectivités, à savoir les bâtiments et l'urbanisme.

2.2) Description synthétique

Face aux enjeux énergétiques et climatiques actuels, la France a fixé ses objectifs environnementaux à travers les lois Grenelle I et II. Parmi eux, à l'horizon 2020, on trouve la nécessité de réduire de 38% les consommations d'énergie des bâtiments existants et d'augmenter de 23% la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'énergie. Pour montrer la voie et atteindre ces objectifs, l'Etat incite les collectivités territoriales à s'engager dès aujourd'hui dans des actions concrètes.

Dès 2006, le SyDEV a anticipé en accompagnant les collectivités vendéennes dans la mise en place d'actions ciblées favorisant les économies d'énergie d'une part et le développement d'équipements utilisant des énergies renouvelables d'autre part pour leurs bâtiments publics.

Pour mieux répondre aux besoins des collectivités, un programme va être proposé concrètement aux collectivités vendéennes.

Le SyDEV propose un accompagnement des communes par ses experts. Il propose une véritable méthode de travail :

- comment fixer des objectifs de performances énergétiques réalistes,
- comment sélectionner l'équipe de projet,
- comment vérifier le respect des objectifs pendant la réalisation.

3) Descriptif détaillé

3.1) Situation actuelle et contexte de mise en place du programme

Dès 2006, le SyDEV a anticipé les orientations des lois Grenelles I et II en réalisant une vaste campagne d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités vendéennes. Cet état des lieux achevé sur plus de 1300 bâtiments, permet d'ores et déjà de cibler les actions à mener pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics vendéens, de manière à diminuer leur empreinte énergétique et faire en sorte que les collectivités montrent l'exemple à leurs concitoyens.

De même, des actions ciblées doivent être engagées auprès des collectivités pour améliorer la prise en compte de l'efficacité énergétique dans les opérations de planification urbaine des collectivités vendéennes.
En effet, les collectivités vendéennes doivent, dans les projets qu'elles réalisent, mettre en œuvre l'ensemble des conditions permettant à leurs concitoyens de réduire leur dépendance vis-à-vis des énergies.

A cela, s'ajoutent des contraintes liées au réseau public de distribution qui vont être amenées à amplifier au vu des évolutions démographiques du département.

La Vendée est un territoire à caractère rural où 85 % des communes ont moins de 3000 habitants. Cela signifie que les collectivités vendéennes n'ont pas les moyens d'avoir un expert du domaine de l'énergie dans leurs équipes.

La Vendée est le 2ème département touristique de France avec une consommation électrique estivale très forte. Les réseaux y sont « tendus » et donc fragiles.

De plus, la consommation d'électricité est en forte hausse due à la dynamique démographique et économique importante de la Vendée, illustrée par le tableau de la page suivante.

Progression annuelle de population entre 1999 et 2006	
FRANCE : + 0.7 % par an	VENDEE : + 1,5 % par an
Création d'emplois salariés entre 1999 et 2009	
FRANCE : + 9,3 %	VENDEE : + 18 %
Consommation électrique entre 2001 et 2006	
FRANCE : + 1,1 % par an	VENDEE : + 3,2 % par an

Nota : La consommation électrique en Vendée en 2010 a augmenté de + 4.5% / 2009.

Au vu de ces constatations, le SyDEV a décidé de lancer un programme ambitieux afin de permettre aux collectivités vendéennes d'intégrer l'efficacité énergétique dans leurs démarches pour atteindre 3 objectifs principaux :

- la diminution des consommations énergétiques des bâtiments publics,
- la diminution des contraintes sur les réseaux publics de distribution,
- une optimisation de la qualité environnementale du projet urbain des communes pour inciter les futurs habitants à prendre en compte l'aspect bioclimatique et la sobriété énergétique dans leurs projets.

Ce programme se déroulera sur 4 ans et prendra la forme d'incitations financières et d'accompagnements techniques permettant la réalisation de plusieurs actions d'efficacité énergétique ciblées :

1. des études de performance énergétique pour des bâtiments neufs ou rénovés des collectivités,
2. des études de performance énergétique pour les lotissements et les zones d'activités,
3. l'installation de gestions techniques centralisées dans les bâtiments publics,
4. le suivi des consommations énergétiques de l'ensemble du patrimoine des collectivités.

1. Les études de performance énergétique sur les bâtiments des collectivités ont pour objectif la définition d'objectifs ambitieux permettant une réduction drastique des consommations énergétiques des bâtiments, tant neufs que rénovés.
   Elles passent par 2 étapes :
   - La réalisation d'une Simulation Thermique Dynamique (STD) du bâtiment
     Réalisée par un bureau d'étude spécialisé, la STD permet de modéliser informatiquement le bâtiment en phase d'étude, afin de mesurer son comportement énergétique (consommation, déperdition, apports gratuits par l'ensoleillement, surchauffe d'été, ...)
     La STD est un outil d'aide à la conception qui guide les choix du maître d'œuvre (compacité des formes, positionnement et dimensionnement des vitrages, ….)
   - La réalisation d'un test d'étanchéité sur l'enveloppe du bâtiment
     Une étude de la qualité de l'étanchéité à l'air du bâtiment et de sa conformité par rapport à la norme « BBC Effinergie » est réalisé. Le test consiste à mettre le bâtiment en surpression ou en dépression afin de forcer l'air à passer par les infiltrations parasites.
     Cette action, sous maîtrise d'ouvrage communale (ou intercommunale), doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé dans le cadre de la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments publics programmée par la commune ou l'EPL.

2. Les études de performance énergétique pour les lotissements et lez zones d'activité ont pour objectif l'application des principes de la démarche "Approche Environnementale de l'Urbanisme" dans les quartiers d'habitation.
   Les zones à aménager ne peuvent plus être conçues sans une étude climatique et énergétique préalable qui doit déboucher sur un véritable plan masse bioclimatique

(optimisation de l'orientation des parcelles, calcul des ombres portées des futures constructions et des espaces boisés, protection des vents dominants, choix raisonnés de desserte énergétique, …).

Dans un second temps, la sensibilisation des acquéreurs et leur accompagnement dans leur projet de construction est indispensable et gage de réussite.

3. La réalisation des audits énergétiques met en évidence des marges de progrès importantes en matière de gestion de l'énergie des bâtiments publics : une économie de l'ordre de 15 % pourrait être réalisée si une gestion technique des équipements, et notamment des installations de chauffage, était mise en place.

   Une Gestion Technique d'un Bâtiment (GTB) ou une Gestion Technique Centralisée (GTC) sur plusieurs bâtiments permettent, à travers le pilotage et le suivi des principaux équipements d'optimiser le confort et de consommer l'énergie au plus juste.

4. Le suivi des consommations énergétiques du patrimoine des collectivités est le premier levier d'action des collectivités en permettant :
   - une analyse fine des consommations du patrimoine par bâtiment
   - une mesure des effets des actions engagées
   - une mesure des progrès et des dérives

   Le SyDEV propose, à la collectivité, la mise à disposition d'un outil pour le suivi et l'optimisation de leurs consommations énergétiques, hébergé sur un site internet dédié.
   En contrepartie, la collectivité s'engage à mettre à jour les données de consommation relatives à son patrimoine (factures d'énergie).

   Le SyDEV se charge de la rédaction d'un rapport annuel présentant les dérives et progrès principaux enregistrés au cours de l'année écoulée sur l'ensemble du patrimoine des collectivités. Ce rapport est le point de départ d'une réflexion sur les causes des écarts constatés, positifs ou négatifs.

   Ce suivi de consommations énergétiques peut être étendu aux consommations liées à l'éclairage public pour les collectivités ainsi qu'aux dépenses de carburant pour les véhicules.

Les objectifs précis attendus de ce programme seront détaillés dans le paragraphe 3.3 du présent document.

3.2) Moyens humains dédiés au programme

Les moyens humains dédiés à ce projet se décomposent comme suit :
- 3 ingénieurs, responsables de secteurs,
- 3 techniciens,
- 2 assistantes administratives.

Les chargés de missions ont chacun un territoire défini qui leur permet d'être au plus près des collectivités vendéennes. Ils peuvent ainsi développer les actions du programme en étant l'interlocuteur privilégié des collectivités. Ils mettent en place les différents outils et conseillent les collectivités dans leurs prises de décision.

Les techniciens apportent, auprès des collectivités, leur expertise dans le domaine de l'énergie ainsi que la thermique et s'assurent que les objectifs de performance énergétique soient respectés sur la durée du projet (conception et réalisation).

Les assistantes administratives ont pour mission d'assurer le suivi des démarches administratives entre les collectivités et le SyDEV.

3.3) Objectifs du programme

Le programme aura une durée initiale de 2 ans, éventuellement reconductible au vu des résultats obtenus.

Les objectifs quantitatifs annuels du programme sont détaillés dans le tableau suivant.

Type d'opération	Objectif du programme
Etudes de performance énergétique pour des bâtiments neufs ou rénovés	30
Etudes de performance énergétique pour les lotissements et les zones d'activités	16
Installation de gestions techniques centralisées	8
Suivi des consommations énergétiques du patrimoine des collectivités	160

Le programme a pour ambition, pour le suivi des consommations énergétiques du patrimoine, de faire adhérer l'ensemble des collectivités permettant ainsi de constituer une base de données à l'échelle départementale pour établir des comparatifs et des ratios afin d'aider les collectivités dans leurs choix énergétiques d'ici à la fin 2014.

L'ambition globale de ce programme est d'amener les collectivités à ne plus considérer l'efficacité énergétique comme une contrainte à ajouter dans leurs réflexions mais comme un élément permettant d'améliorer l'empreinte énergétique de leur patrimoine.

3.4) Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est envisagé sur 2 ans de 2013 à 2014.

Communication du programme auprès des collectivités	Dernier trimestre 2012
Engagement des actions du programme avec les collectivités	De 2013 à 2014
Détail des objectifs annuels par type d'actions : ➢ Etudes énergétiques sur les bâtiments ➢ Etudes énergétiques pour les lotissements ➢ Installation de Gestion Technique Centralisée ➢ Suivi des consommations énergétiques du patrimoine	 Au moins 15 Au moins 8 Au moins 4 Au moins 80

3.5) Partenariats

Il n'est prévu aucun partenariat car le programme sera porté par le SyDEV.

Par contre, le SyDEV est partenaire de nombreuses structures pour des actions sur la maîtrise de l'énergie ou le développement des énergies renouvelables :

- la chambre d'agriculture de Vendée (méthanisation et maîtrise de l'énergie sur des bâtiments spécifiques),
- la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment),
- la FFB (Fédération Française du Bâtiment),

- ADIL Energie (information aux consommateurs),
- l'Espace Info Energie (information aux consommateurs),
- l'AFORBAT (Centre de Formation des apprentis du bâtiment).

3.6) Moyens de communication

Des communications à la presse et au sein des réseaux du SyDEV, spécialisés ou non, seront effectuées au moment des étapes importantes du programme :

- Sélection du programme par le Ministère
- Reporting réguliers sur le suivi des objectifs
- Bilan annuel avec diffusion publique

De plus, le programme pourra être présenté au cours des réunions de travails dans les différents organismes au sein desquels le SyDEV est partie prenante :

- La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,
- Le Comité de Liaison des Energies Renouvelables,
- L'Association Technique Energie Environnement,
- L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France,
- L'AMORCE : l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

3.7) Comité de pilotage

Le SyDEV prend l'engagement de créer un comité de pilotage chargé du suivi du programme qui sera constitué d'un représentant :

- du SyDEV
- de l'ADEME
- du ministère chargé de l'énergie

Il se réunira trimestriellement afin de faire un bilan des opérations réalisées et de donner des orientations.

4) Budget détaillé

Le budget total du programme s'élève à 767 600 €. Il se détaille de la façon suivante :

Type d'opération	Budget annuel	Budget total
Etudes de performance énergétique pour des bâtiments neufs ou rénovés	90 000	180 000
Etudes de performance énergétique pour les lotissements et les zones d'activités	40 000	80 000
Installation de gestions techniques centralisées	40 000	80 000
Suivi des consommations énergétiques du patrimoine des collectivités	37 000	74 000
Assistante administrative (1 ETP)	28 800	57 600
Technicien (2 ETP)	64 000	128 000
Chargé de mission (1,5 ETP)	84 000	168 000

Le budget sera entièrement supporté par le SyDEV et ne fait l'objet d'aucune autre aide publique. Il ne bénéficie d'aucune aide de la part de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise en Energie.

Enfin, à ce jour, le programme ne bénéficie d'aucun engagement de financement de la part d'éligibles au dispositif des certificats d'économie d'énergie.

5) Contact

La personne à contacter pour toute demande relative au projet de programme est :

- M. Philippe GARDES
- Ingénieur – Responsable de secteur
- 02.51.45.88.90
- p.gardes@sydev-vendee.fr
- Adresse : SyDEV – 3, rue du Maréchal Juin – CS80040 – 85036 LA ROCHE SUR YON

~~~~
~~~
~~
~